

[Texte]

With respect to what happens in the House, I have given my undertaking to the Parliamentary Secretary that I will consult with my colleagues, but certainly my own disposition would be along the lines he has suggested.

The Chairman: Mr. Nunziata.

Mr. Nunziata: Mr. Chairman, on behalf of the Official Opposition, we are prepared to make every effort to conclude clause-by-clause consideration next Tuesday. With respect to dealing with the matter in the House, I would have to consult my colleagues as well.

The Chairman: All right, the members understand the agreement. If there is no further debate or discussion—I see none—then that agreement is so ordered.

If members will agree, then, we will start with those clauses that have been allowed to stand. From clause 1 through clause 15, there are several. I will call them out as we go along. We will delay for the time being any votes until a quorum appears.

I would then call clause 1, which was allowed to stand yesterday.

On clause 1

The Chairman: Mr. Robinson, you had a particular matter on that clause.

Hon. Perrin Beatty (Solicitor General of Canada): Mr. Chairman, pardon me. I wonder if it would be agreeable to members of the committee if, just before we get into specific amendments, we deal with the question of the language used within the bill. I understand that at your last meeting Mr. Robinson raised the question of non-sexist language and there was strong support from around the table on that, and it is certainly acceptable to the government. I had a chance to discuss with him the principle and also the best formula to be used.

• 1545

There are some concerns which have been expressed by our legislative draftsmen with regard to using the formula of "he" or "she" or "him" or "her" and it would be our feeling it is probably preferable to use a construction where nouns would be used instead of pronouns. Certainly this would facilitate translation and the construction in French, and we could give the undertaking to table with the committee a set of proposals to eliminate sexist language within the bill, by doing away with the use of pronouns where a masculine or feminine form was used and by using nouns instead.

The advantage with this is, first of all, it supports the principle which was supported by all sides yesterday. Secondly, it makes the language better grammatically; and third, it would make easier the drafting for the French language. I have had a chance to discuss it briefly with Mr. Robinson, but if there was disposition on the part of the committee to consider it, we would be grateful.

The Chairman: Mr. Robinson, on that point.

[Traduction]

En ce qui concerne le sort du projet de loi à la Chambre, je me suis engagé auprès du secrétaire parlementaire à consulter mes collègues, mais personnellement je suis disposé à procéder de la façon qu'il a indiquée.

Le président: Monsieur Nunziata.

M. Nunziata: Quant à nous, de l'opposition officielle, monsieur le président, nous sommes prêts à faire tout notre possible pour en terminer avec l'étude article par article mardi prochain. Pour ce qui est de la Chambre, je devrai également consulter mes collègues.

Le président: Très bien, les membres du Comité connaissent l'entente. S'il n'y a pas d'autres observations, et je vois que c'est le cas, il en est décidé ainsi.

Maintenant, nous allons poursuivre avec les articles que nous avons réservés. Il y en a plusieurs, de l'article 1 à l'article 15. Je les mets en délibération. Nous allons cependant attendre qu'il y ait quorum pour voter.

Je mets en délibération l'article 1, qui a été réservé hier.

Article 1

Le président: Vous aviez des observations à ce sujet, monsieur Robinson.

L'honorable Perrin Beatty (Solliciteur général du Canada): Je vous demande pardon, monsieur le président. Avant de passer aux amendements individuels, je me demande s'il ne serait pas possible, avec la permission du Comité évidemment, de régler la question du langage utilisé dans le projet de loi. Je crois savoir qu'à votre dernière réunion M. Robinson a soulevé la question du langage non sexiste et a reçu l'appui général de tous les membres présents. Le gouvernement est certainement prêt à accepter ce qui a été proposé. J'ai eu l'occasion de discuter du principe avec M. Robinson et de voir un peu avec lui quelles pourraient être les meilleures formules à utiliser.

Les rédacteurs de la loi ont fait part de certaines réticences concernant l'utilisation de formules comme il ou elle ou lui ou elle. Nous jugerions préférable d'utiliser une construction qui fasse appel aux noms plutôt qu'aux pronoms. La traduction et la construction en français en seraient facilitées. Nous pouvons donc nous engager à déposer auprès du Comité une série de propositions qui élimineraient le langage sexiste qui se trouve dans le projet de loi en éliminant le plus possible les pronoms et en faisant appel à la place aux noms masculins et féminins.

Ce serait une façon de procéder qui, d'abord, satisferait au principe établi hier par tous les membres du Comité. Deuxièmement, la construction grammaticale serait plus juste et troisièmement la rédaction en français en serait facilitée. Comme je l'ai indiqué, j'ai eu l'occasion d'en discuter brièvement avec M. Robinson. Si les autres membres du Comité étaient prêts à examiner cette suggestion, je leur en serais reconnaissant.

Le président: Monsieur Robinson, à ce sujet.